



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Mot du Maire

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune. Il n'est pas pour susciter d'inquiétude, il se veut être un inventaire à votre service.

Les risques sont présents sur la commune depuis longtemps ; mais en faire l'inventaire ne signifie en aucune manière leur probabilité.

Il faut simplement connaître ces risques pour mieux s'y préparer le cas échéant.

Je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, et à le conserver.

Daniel MIRAL

Maire de ANDELAT

Informations utiles

Mairie : 04 71 60 04 08

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Météo France : 08 99 71 02 38

Radio Margeride : 98.5

ILLIWAP - ANDELAT



RISQUE D'INONDATIONS

La commune d'ANDELAT est concernée par les risques de crues du ruisseau du Basbory, le ruisseau de Lacombe sur le village du *Sailhant* et par le ruisseau du Basbory et du ruisseau Le Lander au village de Gaymond et surtout par le ruisseau du Lander au village du Rochain.

Les bons réflexes



Montez les étages

Coupez le gaz et l'électricité

Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Suivez les instructions des secours et des autorités



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune d'ANDELAT est concernée par le risque de glissement de terrain, de chutes de pierres et blocs, d'affaissement et d'effondrement et le risque retrait gonflement des sols argileux.

Chute de blocs au village du Vialard

Glissement de terrain au village de Gaymond et le bourg d'Andelat

Les bons réflexes



Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse

Si vous êtes témoins d'une situation dangereuse, prévenez les secours et la mairie

Ne revenez pas sur vos pas

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



RISQUE DE SÉISMES

Tout le territoire de la commune d'ANDELAT est classé en zone sismicité « faible »

Les bons réflexes



Éloignez-vous bâtiments

Mettez-vous près d'un mur porteur, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres

Ne restez pas sous les fils électriques. Méfiez-vous de tout ce qui peut s'effondrer

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



RISQUE FEUX DE FORET

La zone des bois du Sailhant et de Fréval est de sensibilité faible. La zone des bois de Rasagrand est de sensibilité moyenne et la zone des bois des Varennes est de sensibilité modérée

Les bons reflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche si l'incendie est proche

Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air.

Prévenez les secours : 18 ou 112



RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Orages et pluies intenses, chute de neige et verglas, canicule sont des phénomènes météorologiques qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal.

Les bons reflexes



Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler

Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets

Écoutez la radio pour suivre l'évolutions de la situation

Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)



RISQUE INDUSTRIEL

La commune d'ANDELAT n'est pas, a priori, concernée par le risque industriel



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune d'ANDELAT est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par route (accident d'un camion-citerne par exemple) sur le tronçon de la route D926 qui traverse la commune au sud du village de Gaymond

Les bons reflexes



Mettez-vous à l'abri

Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets

Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours

Ne fumez pas. Ne « polluez » pas l'aire de votre espace de mise à l'abri

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE OU DIGUE

La commune d'ANDELAT n'est pas concernée

LES MOYENS D'INFORMATION ET D'ALERTE

En fonction de l'ampleur et de la nature de l'événement ces dispositifs peuvent être utilisés de manière complémentaire

- La radio : Radio-Margeride
- L'application ILLIWAP
- Les moyens d'information ou alerte complémentaires

Le porte-à-porte, site internet de la commune, l'affichage dans les boîtes aux lettres

IL FAUT SE PRÉPARER

La commune a élaboré un PCS (Plan Communale de Sauvegarde) : organisation mise en œuvre avec les moyens humains et matériels de la collectivité afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité. La commune a également informé les habitants des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés sur le territoire communal.

Les écoles doivent établir un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour assurer la sûreté de la communauté scolaire jusqu'à l'arrivée des secours.

Les citoyens doivent établir un PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) afin d'anticiper les risques, de réduire leur vulnérabilité et d'organiser leur autonomie pendant la phase critique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **En mairie :**

Consultez la carte des aléas et le plan communal de sauvegarde

- **Sur Internet**

<http://www.georisques.gouv.fr>

www.meteofrance.com et www.vigimeteo.com

www.cantal.pref.gouv.fr